

**poursuite
d'études
post-bac**

**origines
et parcours
des bacheliers
généraux**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**académie
de Besançon
2012-2013**

**poursuite
d'études**

■ Préambule

Depuis les années 2000, l'Europe s'est fixé comme objectif « de devenir l'économie de la connaissance, la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable de croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Le développement de notre société de la connaissance ne peut se faire sans une élévation des niveaux de formation. La loi pour la refondation de l'école, la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche de 2013 rappellent les objectifs de 80 % d'une classe d'âge titulaire du baccalauréat et de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence.

Dans ce cadre, le parcours des bacheliers généraux est particulièrement important, ces derniers ayant prioritairement vocation à atteindre les plus hauts niveaux d'éducation.

En 2012-2013, la France inscrivait 2 386 975 étudiants, dont :

- 54,5 % à l'université (hors instituts universitaires de technologie - IUT) ;
- 3,4 % en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ;
- 11,9 % en grandes écoles* (préparation d'un diplôme de niveau bac +5 : écoles d'ingénieurs, instituts nationaux du patrimoine et universités de technologie, préparations intégrées, formations d'ingénieurs, écoles de commerce).

Pour les 32 589 étudiants de Franche-Comté, les proportions sont respectivement de 52,7 % à l'université (hors IUT), 3 % en CPGE et 19 % en grandes écoles (y compris UTBM). Notre académie accueille 1,8 % des élèves français, mais moins de 1,4 % des étudiants de l'enseignement supérieur. Entre 2008 et 2012, l'effectif des étudiants inscrits à l'université a augmenté de 2,2 % dans l'académie (4,1 % au plan national). C'est en licence que l'effectif a augmenté le plus fortement, avec 3,9 % (5,7 % au plan national).

Par ailleurs, comme constaté à la rentrée 2011, la région se caractérise par un déficit d'attractivité : 23 % des néo-bacheliers (soit 906) poursuivent leurs études universitaires dans une autre région, principalement en Bourgogne, Rhône-Alpes et en Alsace.

Dans un même temps, l'Université de Franche-Comté et l'UTBM recrutent 18 % (soit 682) de leurs néo-bacheliers hors de la région, en Alsace et en Bourgogne notamment.

Ces différentes données semblent indiquer une moindre attractivité des études longues dans l'académie de Besançon, cumulée avec une moindre proportion d'étudiants, tous parcours confondus.

Notre analyse porte sur la poursuite d'études des néo-bacheliers, en particulier des bacheliers généraux (séries L, ES ou S) : études longues qui se traduisent par une inscription en licence générale, en classe préparatoire aux grandes écoles (ou en entrée directe) et toute formation qui cible un niveau I de qualification. Nous avons cherché à identifier si des facteurs déterminants peuvent expliquer cette moindre attractivité des études longues.

Ainsi, nous avons détaillé une analyse par site (Besançon, Montbéliard, Lons-le-Saunier, Vesoul et Belfort), par série de baccalauréat général, en fonction du sexe ou de l'origine sociale des bacheliers. Les taux présentés ici sont comparés à ceux de la plaquette « Orientation post-bac 2010-2011 ».

* périmètres modifiés par rapport à la plaquette 2010-2011 intitulée « Orientation post-bac »

■ Sommaire

Contexte	4
▶ périmètre de l'étude	4
▶ effectifs et poursuite d'études des bacheliers généraux, session 2013	5

Analyse des facteurs de poursuite d'études	9
▶ poursuite d'études des bacheliers généraux en filières longues	9
– selon le secteur public ou privé	9
– selon trois critères : origine sociale, sexe, série du baccalauréat	11

Synthèse	22
---------------------------	-----------

Annexes	23
1- Admission post-bac (APB)	23
2- Professions et catégories socio-professionnelles	25
3- Établissements accueillant des élèves en baccalauréat général	25
4- Graphiques	
– par site : poursuite d'études vers les filières longues selon le sexe et la série du baccalauréat général	26
– académie : poursuite d'études vers les filières longues selon trois critères (origine sociale, sexe et série du baccalauréat général)	28

Périmètre de l'étude

L'étude porte sur les titulaires d'un baccalauréat général obtenu à la session 2013 et leur poursuite d'études après le bac. Les titulaires considérés sont les bacheliers généraux des établissements publics et privés sous contrat de l'éducation nationale dans l'académie de Besançon (hors lycées agricoles). Ils sont au nombre de 5 124 (4 618 en 2011), dont 4 644 dans le secteur public (4 152 en 2011) et 480 dans le secteur privé sous contrat (466 en 2011). Le public enregistre la plus forte augmentation des bacheliers généraux en deux ans, soit + 11,8 %.

Nous nous intéressons à la poursuite d'études de ces bacheliers dans l'enseignement supérieur comprenant les formations académiques et hors académie.

Deux cas de figure se présentent :

— soit la formation visée par le bachelier fait partie du portail Admission post-bac (APB)¹.

— soit elle relève d'une procédure spécifique hors portail Admission post-bac.

Les formations qui ne recrutent pas à l'issue du bac ne figurent pas dans APB (par exemple les instituts de formation en soins infirmiers, IFSI).

Une question se pose : les poursuites d'études des bacheliers généraux de l'académie de Besançon sont-elles différentes selon l'origine sociale des élèves, le sexe, le site d'étude en lycée ou la série du baccalauréat obtenu ?

Ce document a pour objectif de comprendre les facteurs déterminants de poursuite d'études des bacheliers généraux vers l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, deux sources de données différentes ont été utilisées. L'une est l'application OCEAN, organisation des concours et examens nationaux des concours et

examens académiques et nationaux et l'autre est l'application Admission post-bac, APB. Il n'est pas possible de faire un suivi de cohorte à travers les bases d'inscription d'origine scolaire (SCONET) et du supérieur (APOGEE).

La première source permet de connaître les bacheliers généraux de la session 2013 par lycée d'origine. La seconde permet de connaître les propositions acceptées par les bacheliers, sous procédure normale et complémentaire pour la rentrée 2013 dans l'enseignement supérieur par les élèves scolarisés en terminale en 2012-2013 ayant postulé sur le portail APB (bacheliers ou non) et par lycée d'origine. En considérant uniquement les bacheliers, les résultats de l'étude restent semblables (perte de 28 propositions acceptées). Il n'est pas possible de croiser les informations avec les logiciels d'inscription des établissements d'enseignement supérieur, afin d'identifier les flux réels des élèves/étudiants. Cependant, l'analyse à partir des propositions acceptées semble globalement assez fiable pour illustrer les suivis de cohortes.

À partir de ces deux bases de données, OCEAN et APB, il est possible d'établir le taux de propositions d'admission acceptées sous procédure normale et complémentaire des bacheliers généraux vers l'enseignement supérieur. Ce taux est le rapport entre les propositions acceptées et le nombre de bacheliers généraux inscrits sur APB. Il est calculé ici pour cinq villes de l'académie : Besançon, Montbéliard (comprenant Valentigney), Lons-le-Saunier, Vesoul et Belfort.

Pour chaque ville, seuls les lycées de la ville considérée et accueillant des élèves en baccalauréat général sont pris en compte pour le calcul de ce taux. Nous considérons ce taux comme équivalent au taux de poursuite d'études, image du parcours réel de l'élève devenant étudiant.

¹ voir annexe 1, page 23

Effectifs et poursuite d'études des bacheliers généraux

► Effectifs des bacheliers généraux, session 2013 et nombre de propositions d'admission acceptées dans l'enseignement supérieur pour la rentrée 2013

Villes des établissements	Effectifs bacheliers généraux	Propositions acceptées sous PN* et PC**
Secteur public		
► Besançon	1 294	1 117
► Montbéliard + Valentigney	597	535
► Lons-le-Saunier	269	235
► Vesoul	333	299
► Belfort	523	469
autres sites :		
► Morteau	155	133
► Pontarlier	264	211
► Champagnole	130	111
► Dole	299	252
► Morez	38	35
► Poligny	56	48
► Saint-Claude	110	101
► Salins-les-Bains	89	72
► Gray	128	113
► Héricourt	92	79
► Lure	120	103
► Luxeuil-les-Bains	147	120
Total public	4 644	4 033
Secteur privé sous contrat		
► Besançon	154	120
► Pontarlier	86	64
► Lons-le-Saunier	27	19
► Dole	40	28
► Belfort	173	143
Total privé sous contrat	480	374
Total public + privé sous contrat	5 124	4 407

* PN : procédure normale (20 janvier - 20 mars 2013) **PC : procédure complémentaire (28 juin - 15 septembre 2013)

Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN) Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

Par rapport à 2011, la part des bacheliers ayant une proposition acceptée est en augmentation de 1,1 point pour atteindre 86 % (84,9 % en 2011), plus précisément 86,8 % pour le secteur public et 77,9 % pour le secteur privé sous contrat.

Il nous sera possible d'étudier les parcours supposés pour tous les bacheliers ayant une proposition

acceptée, ce qui ne sera pas le cas des autres.

La Franche-Comté compte près de 2 500 étudiants en écoles paramédicales et sociales (dont les IFSI), écoles qui ne sont pas intégrées dans APB. Ces études inscrivent près de 800 nouveaux étudiants par an, chiffre peu éloigné des 727 bacheliers non inscrits dans APB.

► À Besançon

Le taux de propositions d'admission acceptées en études longues (licence + CPGE) des bacheliers généraux est stable (69,7 %), avec un léger recul pour la licence et une augmentation pour les CPGE. Les études courtes restent peu élevées avec 16,6 %.

► À Montbéliard

Le taux de propositions d'admission acceptées en études longues (licence + CPGE) des bacheliers généraux dépasse la moyenne académique et atteint 67,2 %, il était moins élevé en 2011 (65,5 %). Le taux de propositions d'admission acceptées en études courtes est l'un des plus élevés de l'académie, soit 22,4 %.

Le taux « hors champ » baisse de 16,3 % à 10,4 % entre 2011 et 2013.

► À Lons-le-Saunier

Le taux de propositions d'admission acceptées en études longues (licence + CPGE) des bacheliers généraux diminue et atteint 63,6 %, l'un des plus faibles de l'académie (-2,8 points depuis 2011).

Le taux de propositions d'admission acceptées en études courtes (STS, IUT et assimilées) des bacheliers généraux (23,8 %) est le plus élevé. Il est en augmentation de 1,5 point par rapport à 2011 (hors autres sites).

► À Vesoul

Le taux de propositions d'admission acceptées en études longues (licence + CPGE) des bacheliers généraux est en forte progression. Il est le plus élevé de l'académie : 73,6 % (+ 6 points depuis 2011).

Le taux de propositions d'admission acceptées en études courtes (STS, IUT et assimilées) des bacheliers généraux est l'un des plus faible, soit 16,2 %.

► À Belfort

Le taux de propositions d'admission acceptées en études longues (licence + CPGE) des bacheliers généraux est l'un des plus élevés : 69,2 %. Un rééquilibrage s'opère entre l'attractivité de la licence (+ 0,8 point) et celle des CPGE (- 1,7 point).

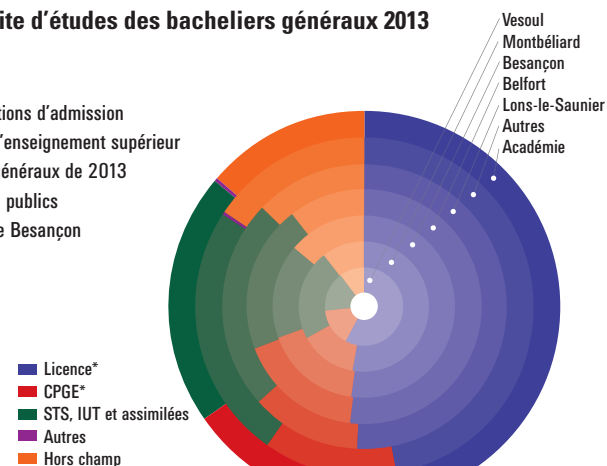
Le taux en études courtes (STS et assimilées) des bacheliers généraux est en forte progression et atteint 20,5 % (+ 3,4 points par rapport à 2011).

■ Contexte

► La poursuite d'études des bacheliers généraux 2013

Graphique 1

Taux de propositions d'admission acceptées vers l'enseignement supérieur des bacheliers généraux de 2013 issus des lycées publics de l'académie de Besançon



	Licence	CPGE	sous total études longues	STS, IUT et assimilées	autres	hors champ
Vesoul	58,0 %	15,6 %	73,6 %	16,2 %	0,0 %	10,2 %
Montbéliard	52,9 %	14,2 %	67,2 %	22,4 %	0,0 %	10,4 %
Besançon	52,5 %	17,2 %	69,7 %	16,6 %	0,0 %	13,7 %
Belfort	52,2 %	17,0 %	69,2 %	20,5 %	0,0 %	10,3 %
Lons-le-Saunier	50,9 %	12,6 %	63,6 %	23,8 %	0,0 %	12,6 %
Autres sites	47,2 %	12,7 %	60,0 %	24,5 %	0,2 %	15,4 %
Académie rentrée 2013	51,0 %	14,8 %	65,8 %	21,0 %	0,1 %	13,7 %
Académie rentrée 2011	51,1 %	15,0 %	66,1 %	19,5 %	0,1 %	14,2 %

* Champs de poursuite d'études considérées comme des études longues

Hors lycées agricoles

Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

Champs des poursuites d'études

considérées dans notre analyse comme :

– études longues

Licence : licence, cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles ; classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), formation d'ingénieur, école d'architecture, classes préparatoires aux études de santé (CPES), entrée au niveau bac.

– études courtes

STS, IUT et assimilées : brevet de technicien supérieur (BTS), BTS agricole (BTSA), diplôme des métiers d'arts (DMA), diplôme de technicien supérieur (DTS),

diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques (DEUST), diplôme universitaire (DU), diplôme de comptabilité et gestion (DCG), mise à niveau, année préparatoire, mention complémentaire ; Formations professionnalisantes autres que BTS et DUT.

– autres

Préparatoire des professions paramédicales et sociales, Écoles de commerce et supérieures d'art.

– hors champ

Bacheliers n'ayant pas de propositions d'admission acceptées ou allant dans une formation non concernée par l'application APB (voir annexe 1, page 23).

■ Contexte

On retrouve entre 60 % et 73,6 % des bacheliers généraux en études longues (hors autres). Au niveau national, 53,4 % des néo-bacheliers généraux choisissent d'aller à l'université (hors IUT)². Ils sont 51 % à vouloir aller en licence au niveau académique avec de fortes dispersions (58 % à Vesoul et 47,2 % hors site urbain). Il serait intéressant de vérifier s'il n'est pas nécessaire de rapprocher lycée et université en particulier dans les villes éloignées des cinq sites étudiés.

Les études courtes attirent 21 % des bacheliers généraux, une augmentation de 1,5 point par rap-

port à 2011. À la rentrée 2012, 19,2 % des bacheliers nationaux s'orientent en STS ou IUT. Vesoul dépasse Belfort (voir : 2011) pour le taux de propositions d'admission acceptées en études longues (licence + CPGE) des bacheliers généraux (73,6 %). Le plus faible taux est constaté à Lons-le-Saunier (63,6 %). Cependant, on constate dans ce dernier site l'un des taux de poursuite d'études le plus élevé hors champ d'analyse, en augmentation depuis 2011.

² Sources : *Repères et références statistiques 2013 (RERS 2013)*, DEPP septembre 2013

■ Analyse des facteurs de poursuite d'études

Poursuite d'études des bacheliers généraux en filières longues

Nous reprenons ici les champs de poursuite d'études longues qui correspondent aux parcours en : licence, cycle universitaire, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), formations d'ingénieurs, écoles d'architecture, classes préparatoires aux études de santé (CPES).

Au niveau national, les taux d'inscription immédiate³

des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur 2012-2013 sont de 53,4 % à l'université (hors IUT), 13 % en CPGE, 10,6 % en IUT et 8,6 % en STS. Nous rapprocherons ces taux de ceux mentionnés en page 7 et portant sur les bacheliers généraux de l'académie de Besançon en 2013 : 51 % en licence, 14,8 % en CPGE, 21 % en IUT et STS.

► La poursuite d'études selon le secteur des bacheliers généraux

Taux de propositions d'admission acceptés en études longues, selon le secteur de l'établissement des bacheliers généraux.

	Public	Privé
Besançon	69,7 %	61,0 %
Montbéliard	67,2 %	-
Lons-le-Saunier	63,6 %	51,9 %
Vesoul	73,6 %	-
Belfort	69,2 %	69,9 %
Autres sites	60,0 %	52,4 %
Académie	65,8 %	61,5 %

Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)

Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

Les bacheliers généraux issus d'un établissement privé de l'académie poursuivent moins en filières longues que ceux issus d'un établissement public. Cet écart de 4,3 points se réduit par rapport à 2011 (10,9 points). Le différentiel atteint 11,7 points sur le site de Lons-le-Saunier, en faveur des établissements publics.

Pour les autres villes, cet écart varie de - 0,7 point à 8,7 points.

Au plan national, le taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2012-2013 est obtenu en additionnant l'université hors IUT, CPGE, écoles d'ingénieur. Il s'élève à 69,1 %.

Les bacheliers généraux de l'académie de Besançon poursuivent moins leur parcours vers des études longues (- 3,3 points par rapport au national) et encore un peu moins qu'en 2011 (- 0,3 point)⁴.

³ Sources : *Repères et références statistiques 2013 (RERS 2013)*, DEPP septembre 2013

⁴ Concernant le rapprochement des données académiques et nationales, notre étude considère les bacheliers issus d'établissements publics. Les données nationales prennent en compte les bacheliers issus d'établissements publics et privés. De plus, la méthode de calcul et les groupes choisis dans l'enseignement supérieur sont différents. Dans notre analyse, les études longues comprennent : licence, cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles, CPGE et CPES, formation d'ingénieur, école d'architecture. Au plan national, elles comprennent : université (hors IUT), CPGE et écoles d'architecture.

► À Besançon

Sur 1 294 bacheliers généraux du secteur public :
– 230 sont d'origine sociale défavorisée, soit 17,8 %.
– 62,6 % des élèves défavorisés ont une proposition d'admission acceptée en études longues, soit une perte de 8,7 points par rapport aux élèves de PCS¹ non défavorisée.

► À Montbéliard

Sur 597 bacheliers généraux du secteur public :
– 172 sont d'origine sociale défavorisée, soit 28,8 %.
– 59,9 % des élèves défavorisés ont une proposition d'admission acceptée en études longues, soit un recul de 7,5 points par rapport à 2011, alors que les élèves non défavorisés progressent de 5,2 points (70,1 %).

► À Lons-le-Saunier

Sur 269 bacheliers généraux du secteur public :
– 49 sont d'origine sociale défavorisée, soit 18,2 %.
– 71,4 % des élèves défavorisés ont une proposition d'admission acceptée en études longues, soit 10,4 points de plus qu'en 2011.

► À Vesoul

Sur 333 bacheliers généraux du secteur public :
– 76 sont d'origine sociale défavorisée, soit 22,8 %.
– 61,8 % des élèves défavorisés ont une proposition d'admission acceptée en études longues, soit une perte de 15,2 points par rapport aux élèves de PCS¹ non défavorisée.

► À Belfort

Sur 523 bacheliers généraux du secteur public :
– 111 sont d'origine sociale défavorisée, soit 21,2 %.
– 70,3 % des élèves défavorisés ont une proposition d'admission acceptée en études longues, soit un gain de 0,7 point par rapport aux élèves de PCS¹ non défavorisée.

¹ voir annexe 2, page 25

■ Analyse des facteurs de poursuite d'études

► La poursuite d'études vers les filières longues selon trois critères : l'origine sociale, le sexe et la série du bac général

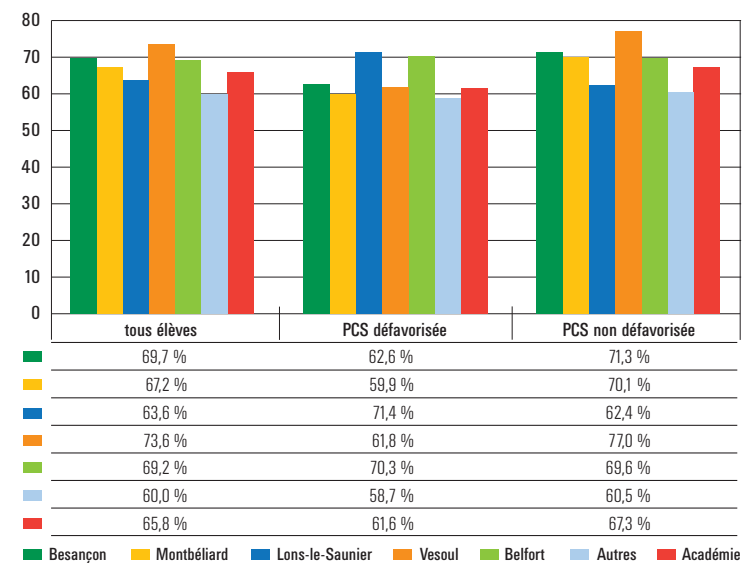
L'origine sociale du bachelier, le sexe ou la série du bac général obtenu (littéraire, scientifique ou économique et sociale), influent-ils sur la poursuite d'études des bacheliers ?
Dans cette étude, l'origine sociale des élèves est distinguée selon deux groupes :
– profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) non défavorisée, groupe constitué d'élèves de PCS favorisée A, de PCS favorisée B et de PCS moyenne, – PCS défavorisée (voir annexe 2 page 25).

► Selon l'origine sociale

Parmi les 4 644 bacheliers généraux à la session 2013, élèves sous statut scolaire issus d'un établissement public de l'éducation nationale, 23,8 % sont de PCS défavorisée, 75,4 % de PCS non défavorisée et 0,8 % de PCS non renseignée.

Graphique 2

Taux de propositions d'admission acceptées vers des études longues concernant les bacheliers généraux issus d'établissements publics de l'académie de Besançon selon la PCS



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

L'origine sociale de l'élève influence les bacheliers dans la poursuite d'études vers les études longues ; cet écart de 5,6 points n'était que de 3,9 points en 2011, dans les deux cas, au détriment des élèves d'origine sociale défavorisée qui s'orientent moins vers les études longues.

On constate de fortes inversions de tendances entre les poursuites d'études des élèves de PCS défavorisée et les autres : à Lons-le-Saunier cet écart est favorable de 9 points aux premiers, alors qu'il était défavorable de - 6,5 points en 2011. Inversement à Vesoul, l'écart est défavorable de -15,2 points en 2013 alors que l'on ne notait pas d'écart en 2011 (+ 0,4 point).

► À Besançon

On constate une grande dissymétrie des populations selon l'origine sociale et une légère sur-représentation (+1,9 point) des élèves de PCS non défavorisée.

► À Montbéliard

Les représentations de populations entre PCS non défavorisée et défavorisée, en tant que bachelier et en tant qu'étudiant s'engageant en études longues sont sensiblement comparables.

► À Lons-le-Saunier

Les représentations de populations entre PCS non défavorisée et défavorisée, en tant que bachelier et en tant qu'étudiant s'engageant en études longues sont là aussi assez proches.

► À Vesoul

Les représentations de populations sont très semblables entre PCS non défavorisée et défavorisée, en tant que bachelier et en tant qu'étudiant s'engageant en études longues.

► À Belfort

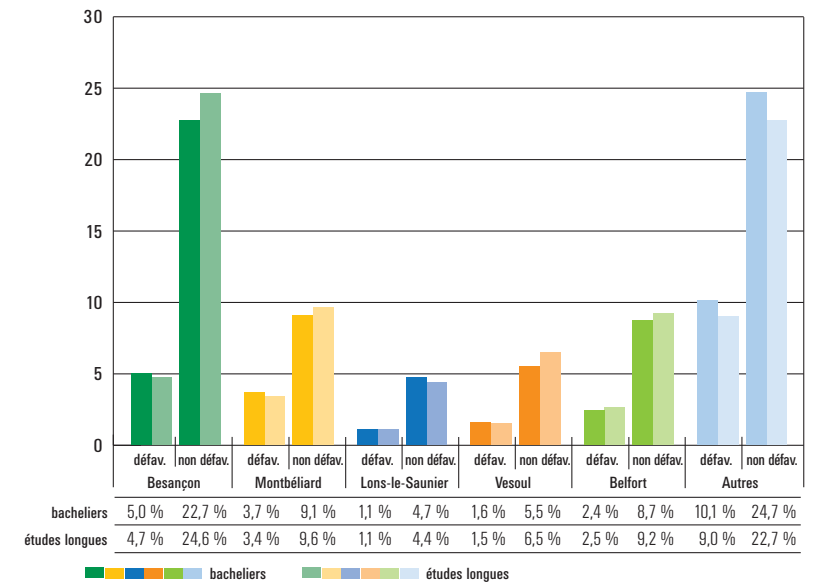
On observe une dissymétrie des populations selon l'origine sociale, dissymétrie moins accentuée que sur le site de Besançon.

Il y a une légère sur-représentation (+ 0,5 point) des élèves de PCS non défavorisée.

■ Analyse des facteurs de poursuite d'études

Graphique 3

Répartition de la population des bacheliers généraux du secteur public et des propositions d'admission acceptées des bacheliers en études longues selon la PCS



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)
Les élèves de PCS non renseignée ne sont pas représentés mais sont pris en compte dans les %.

Une population est sur (sous) représentée dans la population des bacheliers qui ont une proposition d'admission acceptée en études longues si elle présente une part supérieure (inférieure) à sa part de bacheliers.

Les élèves d'origine sociale défavorisée sont moins représentés dans les études longues qu'ils ne le sont pas parmi les bacheliers généraux dans tous les sites, excepté à Lons-le-Saunier et à Belfort. Cette sous-représentation est particulièrement marquée dans les autres sites de l'académie.

► À Besançon

Sur 1 294 bacheliers généraux du secteur public, 749 sont des filles, soit 57,9 %.

71,4 % des filles et 67,3 % des garçons ont une proposition d'admission acceptée en études longues.

► À Montbéliard

Sur 597 bacheliers généraux du secteur public, 338 sont des filles, soit 56,6 %.

70,1 % des filles et 63,3 % des garçons ont une proposition acceptée d'admission en études longues.

► À Lons-le-Saunier

Sur 269 bacheliers généraux du secteur public, 160 sont des filles, soit 59,5 %.

64,4 % des filles et 62,4 % des garçons ont une proposition d'admission acceptée en études longues. Ce site enregistre les plus fortes baisses depuis 2011 (- 4 points pour les filles, - 3,2 points pour les garçons).

► À Vesoul

Sur 333 bacheliers généraux du secteur public, 188 sont des filles, soit 56,5 %.

73,4 % des filles et 73,8 % des garçons ont une proposition d'admission acceptée en études longues.

Ce site enregistre les plus fortes progressions depuis 2011 (+ 6,3 points pour les filles, + 5,5 points pour les garçons).

► À Belfort

Sur 523 bacheliers généraux du secteur public, 300 sont des filles, soit 57,4 %.

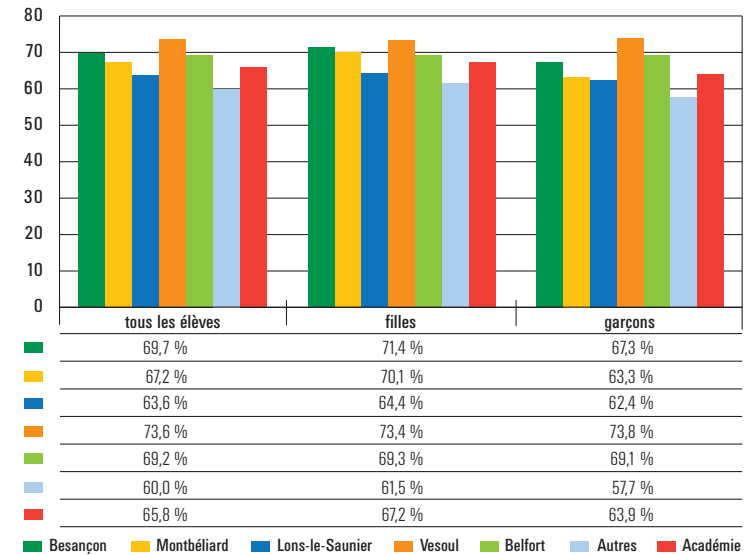
69,3 % des filles et 69,1 % des garçons ont une proposition d'admission acceptée en études longues.

■ Analyse des facteurs de poursuite d'études

► Selon le sexe

Graphique 4

Taux de propositions d'admission acceptées vers des études longues concernant les bacheliers généraux issus d'établissements publics de l'académie de Besançon selon le sexe du bachelier



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

Parmi les 4 644 bacheliers généraux à la session 2013, élèves sous statut scolaire issus d'un établissement public de l'éducation nationale, 58 % sont de sexe féminin et 42 % de sexe masculin.

Les bachelières s'engagent plus volontiers vers des études longues que les bacheliers, avec une différence de 3,3 points au niveau académique, comme en 2011. Cette différence est cependant moins marquée qu'en

2011 : 4,1 points à Besançon contre 9,2 points en 2011 et 6,8 points à Montbéliard où en 2011, l'écart était au profit des garçons avec - 0,4 point.

Le sexe est un facteur discriminant en faveur des filles (+ 3,3 points), mais moins que l'origine sociale, en défaveur des origines défavorisées (- 5,6 points).

► **À Besançon**

Les filles comme les garçons s'engagent plus favorablement dans les études longues. Cependant la sur-représentation des filles s'atténue (16,1 % des bachelères contribuent aux 17,5 % des étudiantes orientées vers les études longues en 2013 ; respectivement 16,5 % et 18,3 % en 2011).

► **À Montbéliard**

Les filles s'orientent plus positivement vers les études longues : elles représentent 7,3 % des bachelères de l'académie (stable depuis 2011), mais 7,8 % des étudiantes orientées vers les études longues (7,1 % en 2011).

► **À Lons-le-Saunier**

Les représentations des filles et des garçons restent semblables à celles de 2011.

► **À Vesoul**

Filles et garçons s'engagent plus volontiers vers les études longues, pour les deux sexes l'écart entre bacheliers et étudiants s'engageant en études longues passe de 0,1 point en 2011 à 0,5 point en 2013.

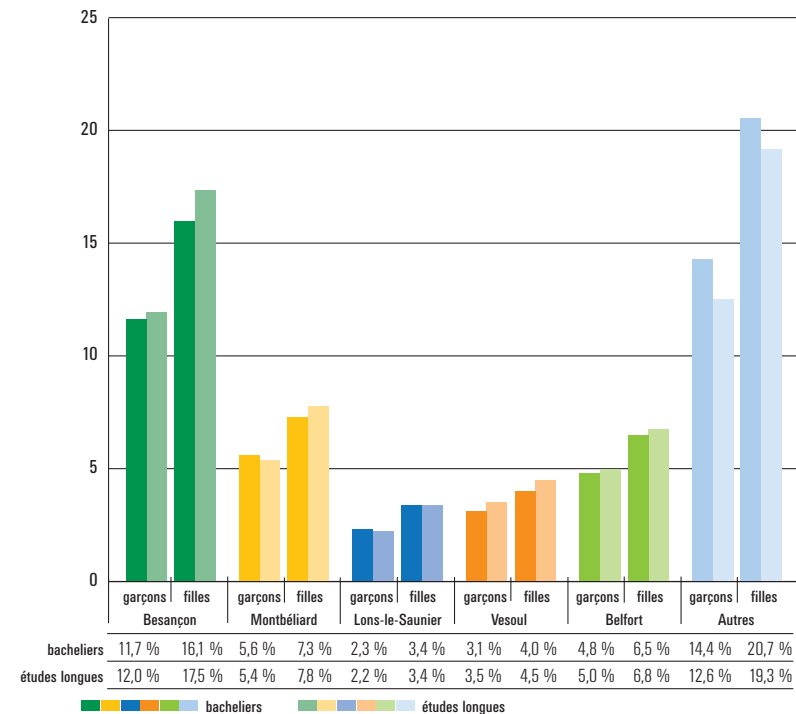
► **À Belfort**

On note plus de bachelères (6,5 % des filles) que de bacheliers (4,8 % des garçons) et une plus forte intention des deux sexes à s'orienter vers les études longues.

■ **Analyse des facteurs de poursuite d'études**

Graphique 5

Répartition de la population des bacheliers généraux du secteur public et des propositions d'admission acceptées des bacheliers en études longues, selon le sexe.



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

Une population est sur (sous) représentée dans la population des bacheliers qui ont une proposition d'admission acceptée en études longues si elle présente une part supérieure (inférieure) à sa part de bacheliers.

On constate :
 — une sur-représentation des bachelères de Besançon dans les études longues,
 — une sous-représentation, garçons comme filles, dans les villes de faible densité (hors des cinq sites étudiés).

► À Besançon

Sur 1 294 bacheliers généraux du secteur public, 393 ont obtenu un bac ES, 167 un bac L et 734 un bac S. Seule la série S augmente en effectif (+ 12,6 %).

Depuis 2011, les poursuites d'études des bac ES restent stables, celles des bacs L perdent 2,5 points, celles des bacs S gagnent 1,2 point.

► À Montbéliard

Sur 597 bacheliers généraux du secteur public, 203 ont obtenu un bac ES, 79 un bac L et 315 un bac S.

Les bacheliers de toutes les séries ont un taux d'admission acceptée en études longues supérieur à la moyenne académique de la série considérée.

► À Lons-le-Saunier

Sur 269 bacheliers généraux du secteur public, 115 ont obtenu un bac ES, 45 un bac L et 109 un bac S.

C'est le seul site où l'effectif des bacs S n'est pas majoritaire, alors que l'effectif des bacs ES a augmenté de + 33,7% depuis 2011.

Toutes les séries présentent une poursuite d'études dont les taux sont les plus faibles des cinq sites étudiés.

► À Vesoul

Sur 333 bacheliers généraux du secteur public, 86 ont obtenu un bac ES, 58 un bac L et 189 un bac S. La série S enregistre une hausse de 35,9 % de son effectif depuis 2011.

Les poursuites d'études des bacs ES perdent 1,6 point, celles des séries L et S gagnent respectivement 6,6 points et 8,9 points.

C'est à Vesoul que l'on note le plus grand écart dans ces poursuites d'études (17,7 points entre les séries ES et L).

► À Belfort

Sur 523 bacheliers généraux du secteur public, 161 ont obtenu un bac ES, 90 un bac L et 272 un bac S.

Les poursuites d'études des bacs L sont en recul de 7,5 points par rapport à 2011.

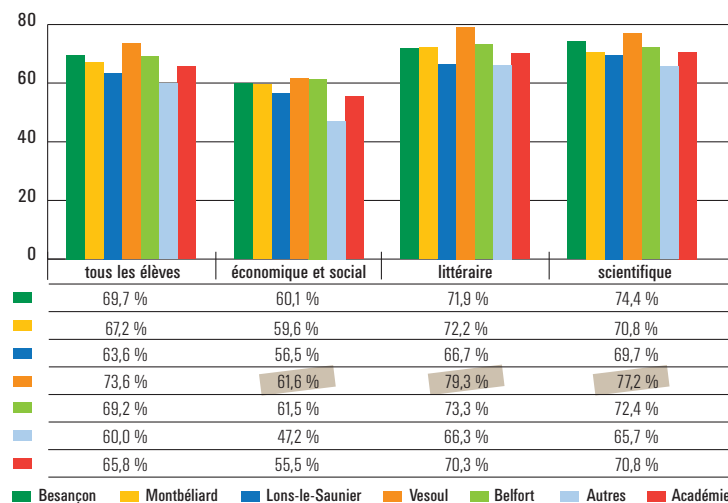
Parmi les 4 644 bacheliers généraux à la session 2013, élèves sous statut scolaire issus d'un établissement public de l'éducation nationale, 31,7 % ont obtenu un bac de série ES, 15,2 % ont obtenu un bac de série L et 53,1 % de série S.

■ Analyse des facteurs de poursuite d'études

► Selon la série du bac

Graphique 6

Taux de propositions d'admission acceptées vers des études longues concernant les bacheliers généraux issus d'établissements publics de l'académie de Besançon selon la série du bac obtenu



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

Dans les établissements publics de l'académie de Besançon à la session 2013, le nombre de bacheliers scolaires est de 706 élèves pour la série littéraire (L), 1 473 pour la série économique et sociale (ES) et 2 465 pour la série scientifique (S). Par rapport à 2011, les effectifs sont en augmentation en ES, L et S respectivement de 11,7 %, 16,7 % et 7,7 %. Les bacheliers en L présentent le plus fort taux d'accroissement.

Les bacheliers S sont les premiers à s'engager dans des filières longues, avec un taux de poursuite d'études de 70,8 % contre 69,7 % en 2011. Cette légère hausse est conforme à la tendance nationale, contrairement à la baisse de poursuite d'études des bacs L entre 2011 et 2013, alors que l'on note une hausse au plan national.

Dans l'ordre, ce sont les bacheliers scientifiques (S), puis les littéraires (L) et enfin les bacheliers en sciences économiques et sociales (ES) qui poursuivent des études longues. Cet ordre est inversé par rapport à 2011 (entre L et S), même si ces deux séries restent,

en 2013 comme en 2011, très au-dessus de la poursuite d'études en filière longue au regard de la série ES (+ 15 points). Dans toutes les séries, ce sont les bacheliers de Vesoul qui poursuivent le plus en études longues, après le baccalauréat.

Les écarts les plus importants sont constatés entre Vesoul et les autres sites. Ces écarts sont de 14,4 points pour la série L, de 13 points pour la série ES et de 11,5 points pour la série S. Par rapport à 2011, ces écarts restent stables pour les séries L et ES, mais sont en nette progression pour la série S (6,6 points en 2011).

Au plan national, les taux d'inscription immédiate⁵ des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2012-2013 sont obtenus en additionnant l'université (hors IUT), CPGE et écoles d'architecture, de 74,2 % pour la série L, 57,9 % pour la série ES et 70,7 % pour la série S (respectivement 72,9 %, 56,5 % et 69,7 % en 2011).

⁵ Source : Repères et références statistiques 2013 (RERS 2013), DEPP, 09/2013

► À Besançon

On note une sur-représentation des bacheliers S (+ 2,1 points) en hausse par rapport à 2011 (+ 1,7), ainsi qu'une sur-représentation des bacheliers L (+ 0,3 point), mais une sous-représentation des bacheliers ES (- 0,7 point) dans les études longues.

► À Montbéliard

On observe une sur-représentation des bacheliers S (+ 0,5 point) et L (+ 0,2) et une sous-représentation des bacheliers ES (- 0,4) dans les études longues.

► À Lons-le-Saunier

On remarque une sous-représentation des bacheliers ES (- 0,4 point) dans les études longues.

► À Vesoul

On constate une sur-représentation des bacheliers S (+ 0,7 point) dans les études longues.

► À Belfort

On note une sur-représentation des bacheliers S (+ 0,6 point) et L (+ 0,3) et une sous-représentation des bacheliers ES (- 0,3) dans les études longues.

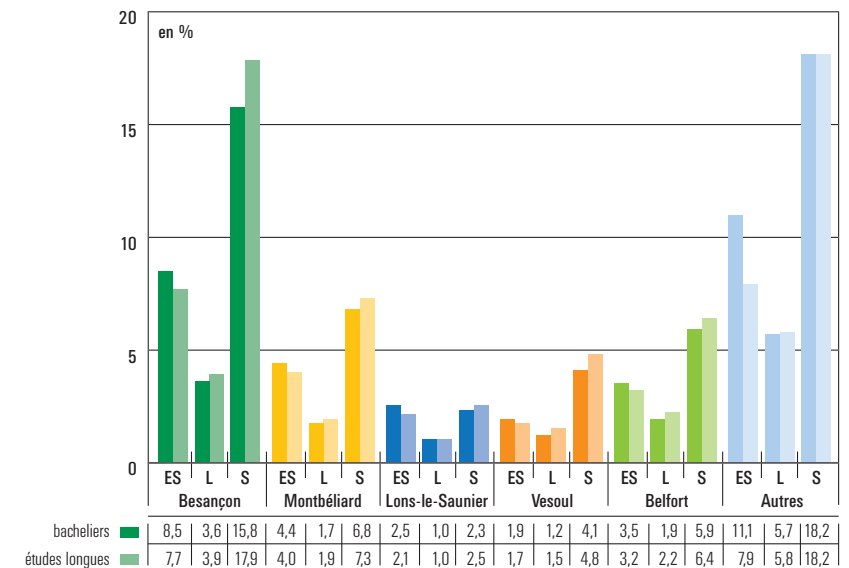
■ Analyse des facteurs de poursuite d'études

Dans cette étude, au plan académique, le taux de propositions acceptées en études longues est de 70,3 % pour la série L, 55,5% pour la série ES et 70,8 % pour la série S. Seule la série S progresse de 1,1 point par rapport à 2011. Les études longues comprennent : licence, cycle universitaire préparatoire aux grandes

écoles, CPGE, formation d'ingénieur, école d'architecture et CPES. Pour chaque série, les pourcentages obtenus au niveau national et au niveau académique sont très proches, bien que le calcul de ces pourcentages et les périmètres choisis pour l'enseignement supérieur soient différents.

Graphique 7

Répartition de la population des bacheliers généraux du secteur public et des propositions d'admission acceptées par les bacheliers en études longues selon la série du baccalauréat obtenu



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

Une population est sur (sous) représentée dans la population des bacheliers qui ont une proposition d'admission acceptée en études longues si elle présente une part supérieure (inférieure) à sa part de bacheliers.

Les bacheliers de la série S sont sur-représentés dans les cinq sites étudiés, particulièrement à Besançon (+ 2 points). Les bacheliers de la série L ont une représentation équilibrée. Enfin, les bacheliers de la série ES sont sous-représentés, particulièrement hors site urbain avec - 3,1 points, baisse qui s'accroît par rapport à 2011 (- 2,3 points). Il nous faudrait analyser pour ces bacheliers le sujet de l'offre des formations supérieures en gestion et commerce dans l'académie de Besançon.

■ Synthèse

Fort des enseignements tirés de la première étude menée en 2011, le rectorat développe depuis, un ensemble d'actions visant à parfaire l'équité d'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers. Des conventions-cadres entre lycées et université, des actions d'information, d'orientation et pédagogiques préparent les lycéens à mieux comprendre les enjeux et les exigences des études supérieures.

L'académie a diplômé plus de bacheliers en 2013 qu'en 2011, avec un très fort accroissement de + 11,8 % dans les lycées publics. Dans ces lycées, on note près de 500 bacheliers supplémentaires (+ 492) et près de 500 étudiants supplémentaires en filière longue (+ 471).

L'enseignement privé sous contrat progresse fortement dans les poursuites d'études vers les filières longues, pour atteindre un taux de poursuite d'études de 61,5 % contre 55,2 % en 2011. Ces taux restent inférieurs à l'enseignement public qui demeure stable.

Nous avons étudié les facteurs qui influencent le taux de poursuite d'études longues, dans le cadre des lycées publics.

Dans l'ordre décroissant, du plus influent au moins influent, ces facteurs sont les suivants :

- la série du bac,
- le lieu de préparation,
- l'origine sociale,
- le sexe.

Ainsi ces deux derniers facteurs, l'origine sociale et le sexe, sont trois fois moins influents que les deux premiers, à savoir la série du bac et le lieu de préparation.

Le premier facteur est le baccalauréat préparé, qui entre le bac S ou L porte positivement un écart de + 15 points par rapport au bac ES. Cet écart est sem-

blable à celui que nous avons constaté dans notre étude sur les bacheliers de 2011.

Le second facteur est le lieu où s'est préparé le baccalauréat. Ainsi, un baccalauréat préparé dans le bassin de Vesoul est plus favorable à une poursuite d'études longues (+ 13,6 points par rapport aux autres sites). En 2011, il était préférable de préparer son baccalauréat à Belfort que dans un autre site ; l'écart était alors de 8,1 points. Cet écart s'est creusé à la fois par une meilleure poursuite d'études dans le site le plus favorable (+ 3,5 points), mais également par un recul de la poursuite d'études dans les autres sites (- 2 points).

L'origine sociale entraîne un écart de 5,6 points entre les poursuites d'études des élèves de PCS défavorisée et les autres. Cet écart n'était que de 3,9 points en 2011. Il est en défaveur des élèves d'origine sociale défavorisée, par rapport aux autres élèves.

Le sexe induit un écart de 3,3 points en faveur des filles, mais cet écart s'est réduit par rapport à 2011 où il était alors de 3,4 points.

Si l'on retient les deux facteurs les plus influents, nous pouvons noter que les bacheliers de série L à Vesoul présentent une poursuite d'études en filière longue (79,3 %) 1,6 fois supérieure aux bacheliers ES qui ont étudié dans les autres sites de l'académie (47,2 %).

Le dispositif Admission post-bac (APB) a été mis en place pour simplifier les démarches d'orientation des élèves de terminale en regroupant sur un seul site une grande partie des formations de l'enseignement supérieur (formations dans APB et hors APB).

■ Annexes

1- Admission post-bac

Le portail Admission post-bac (APB) permet aux candidats de :

► **s'informer sur les différentes formations**, publiques et privées sous contrat, offertes dans toute la France.

► **formuler des vœux** (janvier-mars), pour les formations post-bac qu'ils auront choisies, en veillant à classer leurs candidatures sous forme de vœux par ordre de préférence et à valider leurs candidatures jusqu'à début avril.

L'élève doit obligatoirement émettre ses vœux de poursuite d'études, puis consulter son dossier électronique APB régulièrement pour suivre l'état de ses demandes.

Une fois l'inscription sur le site effectuée et le dossier électronique qui l'accompagne rempli, il n'est pas nécessaire de constituer de dossier complémentaire pour la plupart des pré-inscriptions en première année de licence en université (L1), ainsi que pour les études de santé.

En revanche, il faut constituer un dossier de candidature pour toutes les formations d'enseignement supérieur qui en font la demande, notamment pour les formations sélectives (BTS, CPGE, mise à niveau, IUT...).

Attention : le vœu d'un élève en filière sélective sur APB est inopérant si l'élève n'a pas complété le dossier demandé par l'établissement qui n'aura pas pu examiner sa candidature.

► **modifier l'ordre des vœux** (jusqu'à fin mai).

Attention : la hiérarchie des vœux est très importante. En effet, c'est elle qui conditionne l'unique proposition qui est faite à chacune des trois phases d'admission. L'ordre des vœux peut être modifié jusqu'à début juin. Pour connaître leur résultat, les élèves doivent consulter leur dossier électronique lors des trois phases d'admission :

phase 1 : fin juin

Cette phase concerne **tous les candidats** qui doivent impérativement se connecter sur leur dossier Admission post-bac pour prendre connaissance des propositions d'admission qui leurs sont faites et y répondre.

Quatre réponses sont possibles en fonction du rang du vœu sur lequel porte la proposition :

— **OUI DÉFINITIVE**, j'accepte définitivement la proposition qui m'est faite,

— **OUI MAIS**, j'accepte la proposition, mais je maintiens tout de même les candidatures mieux placées dans ma liste,

— **NON MAIS**, je renonce à la proposition qui m'est faite, mais je maintiens tout de même les candidatures mieux placées dans ma liste,

Attention : il n'est pas certain d'avoir une autre proposition aux étapes suivantes.

— **DÉMISSION GÉNÉRALE**, je ne suis plus candidat pour aucune formation.

phase 2 : début juillet

Cette phase concerne uniquement les élèves qui n'ont pas répondu oui définitif ou qui n'ont pas eu de proposition lors de la phase précédente.

phase 3 : mi-juillet

Cette phase concerne uniquement les élèves qui n'ont pas répondu oui définitif ou qui n'ont pas eu de proposition lors des phases précédentes.

Il n'y a qu'une seule proposition d'admission par phase, la meilleure possible en tenant compte :

— de la liste préférentielle des vœux,

— du classement des candidats réalisé par les établissements pour les formations sélectives et, à partir de la phase 2, en tenant compte également des places libérées par d'autres candidats.

Une fois la proposition acceptée (oui définitif ou oui mais), il faut obligatoirement s'inscrire auprès de l'établissement de la proposition acceptée, selon des règles communiquées sur APB.

Les candidats hors délai qui n'ont pas formulé de vœux avant la clôture de la saisie ou les candidats n'ayant aucune proposition d'admission peuvent encore s'inscrire en première année dans l'enseignement supérieur, sur places vacantes, via la procédure complémentaire (fin juin-mi septembre).

Cependant, deux cas de figure se présentent :

- soit, la formation visée dans l'enseignement supérieur par le bachelier fait partie du portail Admission post-bac (APB),
- soit, elle relève d'une procédure spécifique hors portail Admission post-bac (APB).

► Formations concernées par l'application APB

à l'université

- les premières années de licence, y compris la première année commune aux études de santé (PACES),
- les DUT, diplômes universitaires de technologie,
- la première année préparatoire aux études des métiers de la rééducation (APEMR), nouvelle appellation de l'année préparatoire aux études de masseur-kinésithérapeute.

en lycées publics et privés sous contrat, en lycées agricoles publics et privés

- les CPGE, classes préparatoires aux grandes écoles,
- les BTS, brevets de technicien supérieur ou BTSA, brevets de technicien agricole,
- le DTS, diplôme de technicien supérieur,
- le DCG, diplôme de comptabilité et gestion,
- les DMA, diplômes des métiers d'art,
- les classes de mise à niveau hôtellerie et arts appliqués.

dans la plupart des formations d'ingénieurs

- les UT : Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), Université de technologie de Troyes (UTT) et Université de technologie de Compiègne (UTC),
- les INSA, instituts nationaux des sciences appliquées,
- les ENI, écoles nationales d'ingénieurs.
- les GEIP/Polytech, groupement d'écoles d'ingénieurs publiques...
- les CPP, cycles préparatoires polytechniques et CPI, classes préparatoires intégrées,
- les ENSA, écoles nationales supérieures d'architecture.

dans les formations par apprentissage selon le choix effectué dans les académies

- en DUT, diplôme universitaire de technologie
- en BTS, brevet de technicien supérieur et BTSA, brevet de technicien supérieur agricole.

Dans l'académie de Besançon, toutes les formations par apprentissage sont gérées par l'application APB, à l'exception du BTS Travaux publics, organisé par le CFA du bâtiment et le lycée professionnel Pierre-Adrien Pâris. Ce n'est pas toujours le cas dans les autres académies.

► Formations non concernées par l'application APB

Les formations des écoles paramédicales (infirmier, orthophoniste), sociales (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé), certaines écoles des Beaux arts, certaines écoles de commerce, les instituts d'études politiques (IEP), les formations des établissements privés hors contrat, les formations sous contrat de professionnalisation, les licences professionnelles (recrutement à bac +2).

2- Professions et catégories socio-professionnelles (PCS)

À partir de la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), l'origine sociale des élèves est distinguée selon quatre groupes (fortement discriminants pour les parcours et la réussite scolaire des enfants).

Favorisée A : cadres, chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, professeurs, professions de l'information, professions libérales.

Favorisée B : professions intermédiaires administratives de la fonction publique, des entreprises de la santé et du social, instituteurs et assimilés, techniciens,

contremaîtres, retraités anciens cadres, professions intermédiaires.

Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, policiers et militaires, employés administratifs, de commerce, employés civils et agents de la fonction publique, policiers et militaires, retraités anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Défavorisée : chômeurs, ouvriers qualifiés et non qualifiés, retraités anciens employés et ouvriers, sans activité professionnelle.

3- Établissements accueillant des élèves en baccalauréat général

lycées publics

- **Besançon** Victor Hugo, Louis Pasteur, Louis Pergaud, Jules Haag, Claude Nicolas Ledoux
- **Montbéliard** Georges Cuvier, Jules Viète, Le Grand Chénois
- **Morteau** Edgar Faure
- **Pontarlier** Xavier Marmier
- **Valentigney** Armand Peugeot
- **Lons-le-Saunier** Jean Michel
- **Champagnole** Paul-Émile Victor
- **Dole** Charles Nodier, Jacques Duhamel
- **Morez** Victor Bérard
- **Poligny** Hyacinthe Friant
- **Saint-Claude** Pré-Saint-Sauveur
- **Salins-les-Bains** Victor Considérant
- **Vesoul** Édouard Belin, Les Haberges
- **Gray** Augustin Cournot
- **Héricourt** Louis Aragon
- **Lure** Georges Colomb
- **Luxeuil-les-bains** Louis et Auguste Lumière
- **Belfort** Condorcet, Gustave Courbet, Raoul Follereau

lycées privés sous contrat

- **Besançon** Saint-Paul, Saint-Jean
- **Pontarlier** Les Augustins
- **Lons-le-Saunier** Sainte-Marie
- **Dole** Pasteur Mont-Roland
- **Belfort** Notre-Dame-des-Anges, Sainte-Marie

4- Graphiques

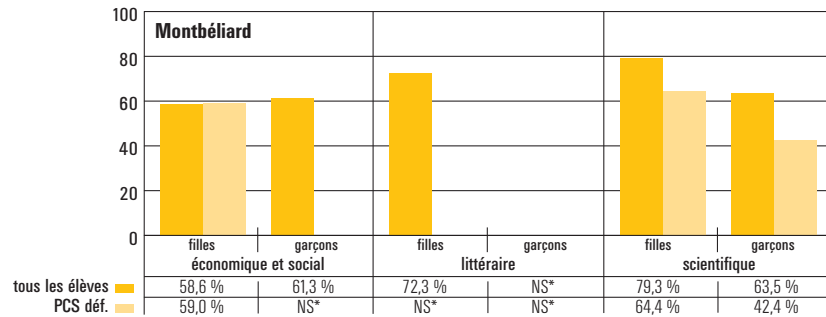
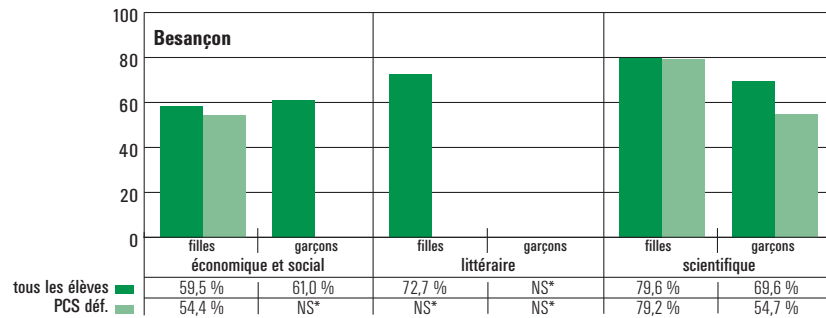
► Par site : poursuite d'études vers les filières longues selon le sexe et la série du bac général

Nous reprenez les taux de poursuite d'études vers des études longues par site, PCS, sexe et série du bac. Les taux ne sont pas repris pour des effectifs inférieurs à 30 bacheliers. Les facteurs qui pèsent sur la poursuite

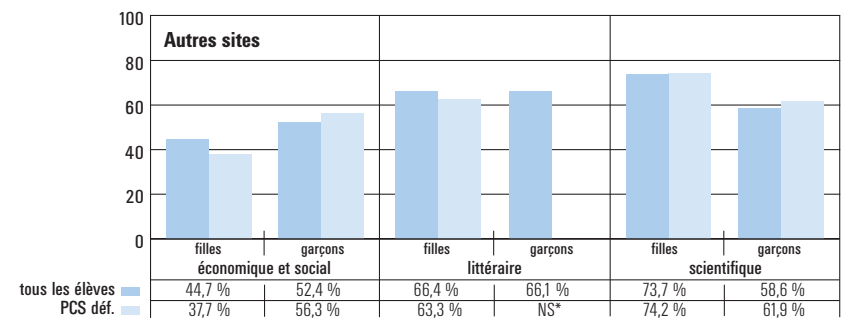
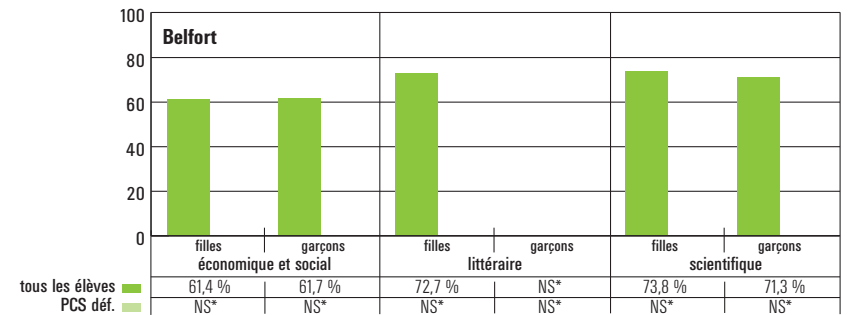
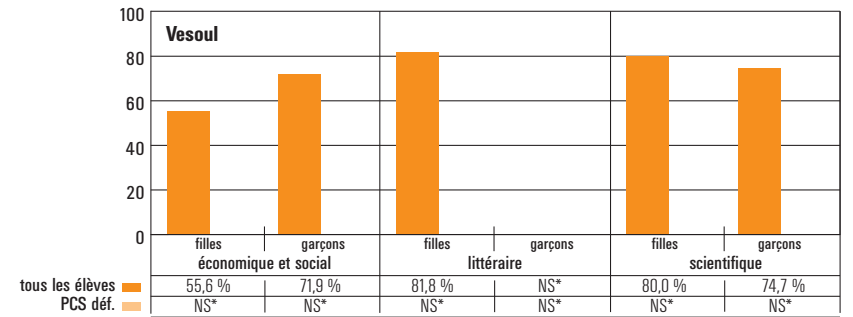
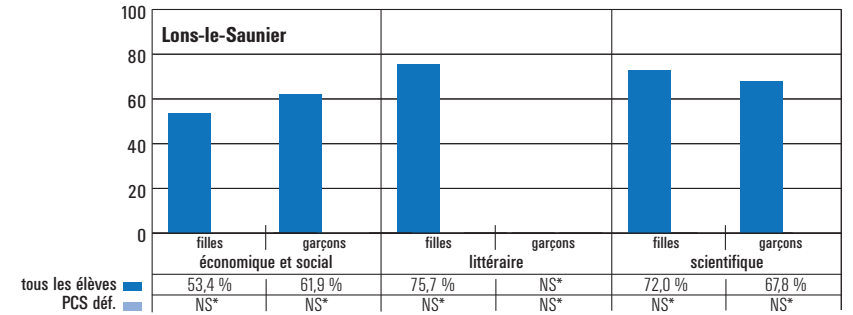
de études post bac sont cumulatifs, ainsi le taux le plus élevé est de 81,8 % pour les filles ayant obtenu un bac L à Vesoul. Le plus faible taux est de 37,7 % pour les filles ayant obtenu un bac ES sur un autre site.

Graphiques 8

Taux de propositions d'admission acceptées vers les études longues



NS* : Non significatif



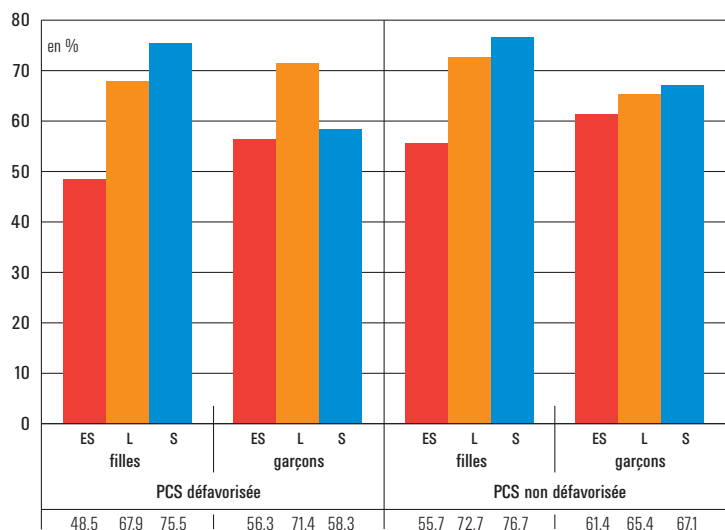
NS* : Non significatif

■ Annexes

► Académie : poursuite d'études vers les filières longues selon trois critères (l'origine sociale, le sexe et la série du bac général)

Graphique 9

Taux de propositions d'admission acceptées vers des études longues concernant les bacheliers généraux issus d'établissements publics de l'académie de Besançon selon la PCS, le sexe et la série du bac.



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)

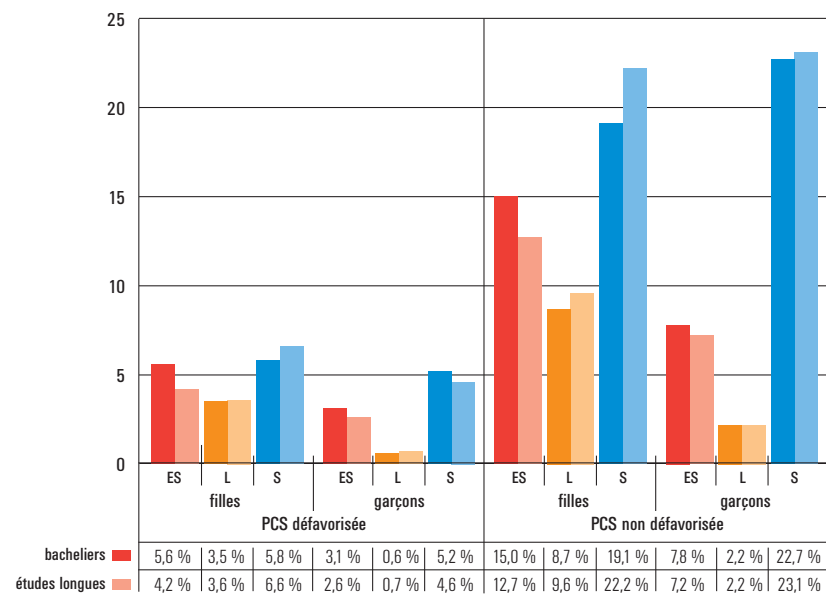
Part des bacheliers généraux / part des propositions d'admission acceptées en études longues (APB)

Une population est sur (sous) représentée dans la population des bacheliers qui ont une proposition d'admission acceptée en études longues si elle présente une part supérieure (inférieure) à sa part de bacheliers.

Comparons les parts des bacheliers généraux avec les parts des bacheliers généraux qui ont une proposition d'admission acceptée en études longues selon l'origine sociale des bacheliers.

Graphique 10

Répartition de la population des bacheliers généraux du secteur public et des propositions d'admission acceptées des bacheliers en études longues selon la PCS, le sexe et la série du bac



Sources : Service statistique académique (SSA) - Organisation des concours et examens académiques et nationaux (OCEAN)
Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Admission post-bac (APB)
Les élèves de PCS non renseignée ne sont pas représentés mais sont pris en compte dans les %.

www.ac-besancon.fr

Rectorat de l'académie de Besançon

■ 10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex
Tél. 03 81 65 47 00
ce.rectorat@ac-besancon.fr

www.ac-besancon.fr

Réalisation

Rectorat : chargée d'études et d'analyses,
service communication
Design graphique Bouteiller communication
Compogravure Studio Bracco Besançon
Imprimerie du rectorat
avril 2014

